

Ces plans, soumis par le commandant en chef du NORAD, seront révisés, modifiés et approuvés par les chefs d'état-major des deux pays. Il incombera au commandant en chef du NORAD de formuler un programme général d'entraînement et de contrôler, de façon générale, les exercices de pratique, afin que soient prêtes les forces armées et les installations dont il pourra disposer en cas d'urgence.

En cas de guerre, il aura la tâche de diriger les opérations aériennes en conformité des plans convenus en temps de paix. Une fois la bataille de l'air engagée, le commandant en chef du NORAD tiendra ses commandants subalternes au courant de la situation aérienne dans son ensemble, et il sera en mesure de renforcer les régions menacées avec toutes forces armées dont il pourra disposer. Il exerce ce commandement en ce qui concerne le Canada, voilà que je me suis de nouveau servi du mot "commandement", alors que j'aurais dû dire "direction des opérations". Il assume donc la direction des opérations par l'intermédiaire du quartier général du commandement de la défense aérienne de l'ARC à Saint-Hubert.

Mettons que, sur l'écran de radar de la ligne d'alerte préliminaire, on repère des avions non identifiés qui s'approcheraient du Canada. Le commandant de la défense aérienne de l'ARC doit aussitôt envoyer des chasseurs en vue d'identifier ces avions. Naturellement, l'écran de radar lui-même ne permet pas d'identification précise. Le radar pourrait, le cas échéant, indiquer à peu près le nombre de pistes, c'est-à-dire le nombre d'avions qui viendraient vers le Canada.

Supposons qu'il s'agisse d'un certain nombre d'avions ennemis, et qu'ils aient été reconnus tels par les avions envoyés en reconnaissance par le commandant à Saint-Hubert. Le commandant enverrait alors des chasseurs pour attaquer l'ennemi, une fois établi que ces avions poursuivent un but hostile. En même temps que les renseignements parviendraient au commandant à Saint-Hubert, ils seraient transmis au commandant en chef du NORAD. Peut-être celui-ci obtiendrait-il aussi d'autres renseignements relevés par les radars d'autres parties du continent nord-américain. Il en ferait rapport au commandant de la force de défense aérienne de l'ARC. Si les avions ennemis survolant le Canada et se dirigeant vers les diverses cibles étaient trop nombreux pour être interceptés par les escadrilles de l'ARC dirigées par le commandant à Saint-Hubert, le commandant en chef du NORAD pourrait envoyer et enverrait des escadrilles de bombardiers de l'aviation américaine pour aider l'ARC à intercepter ces bombardiers.

[L'hon. M. Pearkes.]

Je conçois plusieurs façons d'accorder cette aide. Le commandant en chef du NORAD pourrait ordonner au commandant de l'ARC à Saint-Hubert de diriger tous les avions canadiens contre un groupe particulier de bombardiers agresseurs, par exemple, ceux qui longeraient le bassin du Mackenzie. Quant à un autre groupe qui, en même temps, survolerait le Labrador en direction de l'intérieur du pays, le commandant en chef, à Colorado-Springs, pourrait dire qu'il s'occuperait de ce groupe-là en y opposant des escadrilles de l'aviation américaine.

En pareil cas, le commandant de l'ARC ordonnerait aux avions qui étaient peut-être censés tout d'abord s'attaquer aux bombardiers survolant le Labrador de se diriger vers la vallée du Mackenzie. Il faut se rappeler que, dès que l'avion de chasse décolle de son aéroport jusqu'à ce qu'il soit prêt à participer au combat, il est sous la direction constante du système de contrôle de la ligne Pinetree qui dirige cet avion, de sorte qu'il approche et modifie son parcours selon les changements du parcours des avions ennemis. Il est donc constamment en contact avec le quartier général, à Saint-Hubert.

Dans un autre cas, il se pourrait que le commandant en chef de NORAD fasse savoir au commandant de la défense aérienne de l'ARC, que NORAD va placer sous les ordres du commandant de la défense aérienne à St-Hubert un certain nombre d'escadrilles. Autrement dit, il mettrait à la disposition du commandant de l'ARC certaines escadrilles américaines qui pourraient être utilisées de la façon que le commandant de l'ARC jugerait le plus utile.

Il me semble que ce sont là les modalités du contrôle exercé par le commandant de NORAD au cours d'un engagement. Il faut comprendre que les escadrilles de l'ARC sont, en quelque sorte, des troupes de première ligne. Elles seraient les premières à intervenir contre des appareils de bombardement hostiles survolant le territoire canadien si la tâche qu'elles avaient à accomplir dépassait ses seules forces.

L'hon. M. Pearson: Est-ce que je puis poser une question au ministre?

L'hon. M. Pearkes: Puisqu'on a posé un certain nombre de questions, me serait-il permis de répondre à celles qui l'ont été hier? S'il me reste du temps, je me ferai un plaisir d'essayer de répondre aux autres qu'on voudra bien poser.

J'ignore si ma déclaration a précisé la situation, mais il reste que j'ai cherché à l'expliquer aussi simplement que possible, et à donner ma conception de la façon dont se font ces opérations.